

**6 engagements  
Luminus en faveur  
de 12 objectifs de  
développement  
durable des  
Nations Unies :  
Indicateurs clés 2020**



# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES : ENGAGEMENTS LUMINUS ET INDICATEURS 2020

Les Nations Unies ont adopté leur programme pour le développement durable à l'horizon 2030 le 25 septembre 2015. Les 17 objectifs de développement durable (SDGs/ODD\*) sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Luminus s'est engagé en faveur de 12 objectifs en 2019.



Dès fin 2015, Luminus s'était engagé, auprès du réseau The Shift, en faveur de quatre objectifs. Ces objectifs concernaient la santé et le bien-être du personnel (SDG n°3), les énergies propres et d'un coût abordable (SDG n°7), les villes et communautés durables (SDG n°11), la lutte contre les changements climatiques (SDG n°13).

En 2019, Luminus a entamé une réflexion visant approfondir ses engagements.

Cette réflexion a permis de concrétiser six engagements, intégrant les quatre précédents, et se référant à douze objectifs au total. Ces six engagements ont été publiés dans le rapport RSE 2019, et récompensés par le prix "Best Pioneering SDG 2030 Agenda", décerné par le jury du concours pour le meilleur rapport développement durable belge, en janvier 2021.

Le présent document vient compléter ces six engagements avec une série d'indicateurs, conformément aux recommandations du jury. Ces indicateurs témoignent de l'application concrète des engagements pris.



**“ S’engager vis-à-vis des objectifs de développement durable des Nations Unies, pour Luminus, c’est contribuer à construire un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub>, conciliant préservation de la planète, bien être et développement. »**

Grégoire Dallemagne, CEO de Luminus

## Les cinq objectifs suivants n’ont fait l’objet d’aucun engagement formalisé, pour différentes raisons :

- 2 ZERO HUNGER** Les activités de Luminus n’ont pas d’impact significatif sur la sécurité alimentaire ou l’agriculture durable.
- 4 QUALITY EDUCATION** Luminus n’a pas d’influence significative sur le fonctionnement du système éducatif, en Belgique ou ailleurs.
- 9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE** Formuler un engagement relatif à l’innovation nécessite une concertation approfondie avec les parties prenantes internes et externes.
- 14 LIFE BELOW WATER** A l’heure actuelle, Luminus ne détient aucun actif éolien off-shore.
- 17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS** Luminus ne souhaite pas formaliser d’engagement qui l’amènerait à collaborer avec des organisations actives seulement hors Belgique.

\* SDG/ODD : Sustainable Development Goal ou Objectif de Développement durable.



## 1 - Intégrer les meilleures pratiques en terme d'éthique et s'assurer de rendre ses achats plus responsables

Luminus s'engage à respecter des règles éthiques et de conformité aussi bien en interne qu'en externe, à travers différentes politiques et son Code de Conduite.

Luminus a mis en place un système d'alerte et prend les actions nécessaires afin d'être en accord avec la législation belge, sa propre politique et ses clauses d'intégrité, ainsi que certaines conventions internationales.

Dans le cadre du SDG16, Luminus s'engage à lutter contre la fraude et la corruption sous toutes ses formes, ainsi qu'à prévenir et traiter toute situation d'injustice ou de discrimination dans la vie au travail.

	2018	2019	2020
Alertes concernant les achats	0	1	0
Audits internes clôturés dans l'année	5	6	4
Nombre de nouveaux embauchés ayant suivi l'e-learning sur le « Code de Conduite » au 31 décembre	62	67	64

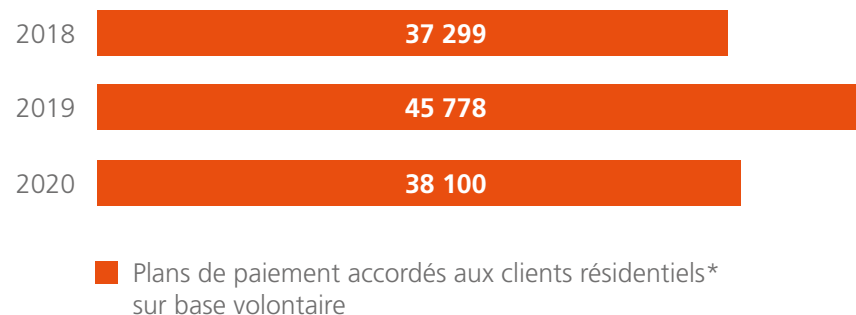


## 2 - Anticiper les difficultés des clients vulnérables pour préserver leur accès à l'énergie

Luminus s'est engagé, dès 2012, à aider les clients vulnérables à gérer au mieux leurs factures d'énergie. Les processus internes ont été modifiés, afin que :

- les clients soient contactés pro-activement lorsque leur facture annuelle est beaucoup plus élevée que prévu ;
- les demandes des clients exposés à des coupures soient traitées en priorité ;
- les contacts entre les clients en difficulté et les organismes d'aide sociale soient favorisés.

Par ailleurs, les acomptes mensuels, qui permettent d'échelonner les paiements, sont calculés pour éviter les mauvaises surprises et des risques de surendettement lors des régularisations annuelles. En cas de difficulté, l'entreprise s'efforce de proposer des solutions individualisées, afin que le plan de paiement proposé soit aussi réaliste que possible, et mené à terme sans nouvel incident.



\* Ce chiffre ne comprend pas les plans de paiement accordés aux clients professionnels touchés par la crise sanitaire.



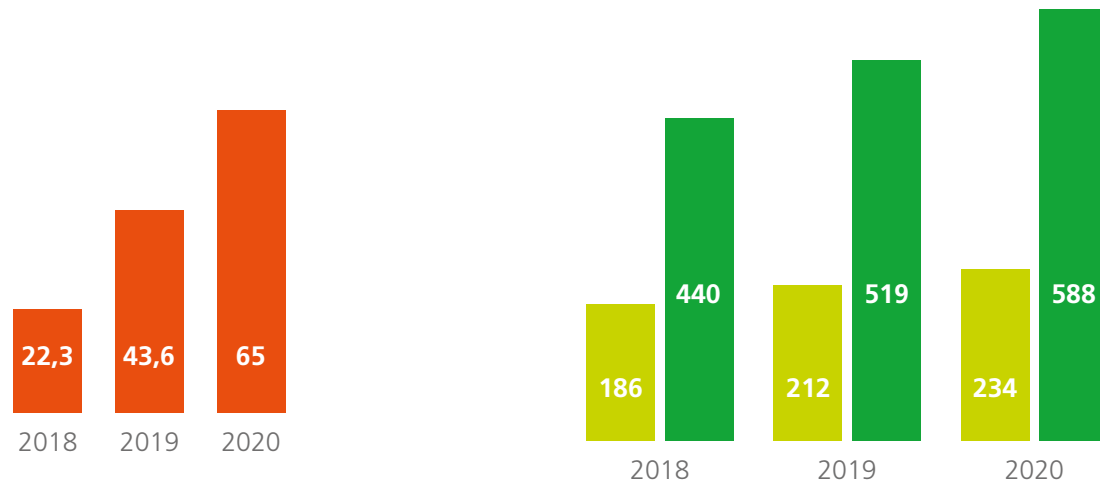
## 3 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique, et en associant les citoyens aux investissements

Luminus s'engage à mesurer son empreinte carbone chaque année. Celle-ci fait l'objet d'une certification d'un tiers indépendant. Des mesures sont prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou les compenser. Les résultats obtenus sont publiés en toute transparence dans le rapport RSE annuel.

Luminus s'engage à développer son parc éolien, avec un objectif ambitieux de 774 MW, à construire d'ici 2023, soit une progression de 50% en quatre ans.

En proposant à ses clients des contrats de performance énergétique, Luminus s'engage sur une meilleure utilisation des ressources, pour un résultat garanti.

Luminus donne la possibilité aux citoyens d'investir dans ses projets d'énergies renouvelables, ce qui contribue à la sensibilisation du public aux problématiques climatiques, en accord avec l'engagement pris avec The Shift en 2015.

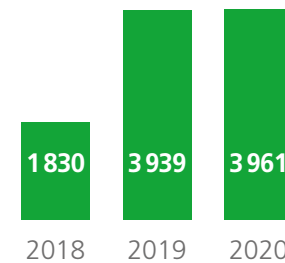


■ Puissance cumulée des panneaux photovoltaïques mis en service chez les clients résidentiels et entreprises, en MW

■ Nombre d'éoliennes  
■ Puissance cumulée (MW)

**269**  
citoyens ont investi dans les panneaux photovoltaïques installés sur les toits d'AB Inbev à Louvain

**1 462**  
membres de la coopérative Lumiwind\* à fin décembre 2020



■ Membres de la coopérative Luminus Wind Together\* à fin décembre

\* Luminus a créé une première coopérative éolienne en 2016, Luminus Wind Together, puis une deuxième en 2020, Lumiwind.

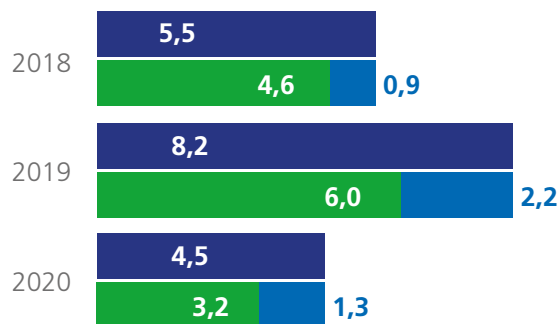


## 4 - Réduire les impacts de nos projets et mettre en place des mécanismes pour avoir un effet positif sur la biodiversité

Luminus s'efforce de réduire la consommation d'eau dans l'ensemble de ses installations, afin de contribuer à une gestion durable de l'eau. Luminus s'efforce de limiter l'utilisation de produits chimiques et matériaux dangereux, d'éviter tout rejet incontrôlé et de réduire le volume d'eaux usées non traitées avant rejet.

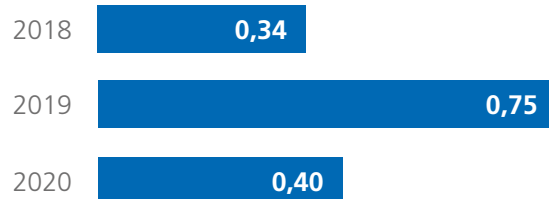
De façon plus générale, Luminus cherche à réduire son empreinte sur les écosystèmes. Luminus a notamment mis en place un système de tri sélectif sur l'ensemble de ses sites, ainsi qu'un processus de recyclage des déchets industriels.

En tant que producteur d'électricité, Luminus s'engage également à éviter, réduire ou compenser la contribution de ses activités aux cinq facteurs de pression majeurs (IPBES\*) sur la biodiversité. De plus, Luminus s'engage, avec des partenaires, à participer à la lutte contre la déforestation et/ou à reboiser.

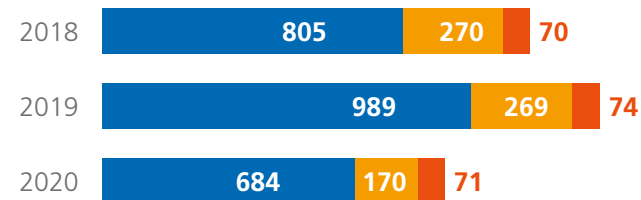


Eau totale\*\* utilisée sur les sites thermiques (millions de m³)

■ Eau prélevée ■ Eau rejetée  
■ Eau consommée

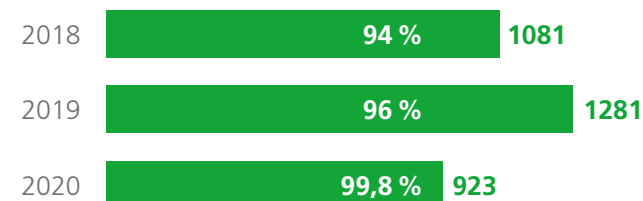


■ Intensité de l'usage de l'eau sur les sites thermiques : eau totale consommée en fonction de l'électricité produite (l/kWh)



Déchets industriels extraits ou produits (tonnes)

■ Déchets extraits de la Meuse (recyclés en totalité)  
■ Déchets industriels classiques non dangereux  
■ Déchets industriels classiques dangereux



■ Déchets recyclés (tonnes) et proportion (%) de déchets recyclés par rapport au total produit ou extrait de la Meuse

	2018	2019	2020
Nombre d'études de suivi ornithologique en cours***	1	1	2

\* IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

\*\* Eau de refroidissement, eau de déminéralisation et eau de ville

\*\*\* Etude de l'efficacité des mesures compensatoires mises en place à proximité des parcs éoliens

3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING



SDG 3.4  
SDG 3.5  
SDG 3.9

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



SDG 8.8

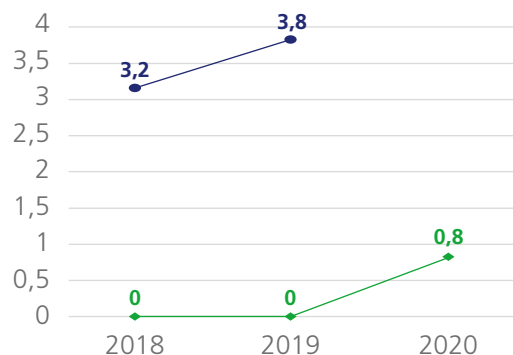
## 5 - Veiller à la santé et la sécurité de chacun, aussi bien au sein de l'entreprise qu'en externe

Luminus s'efforce de créer des environnements de travail sûrs et sains afin de prévenir tout accident ou dommage matériel et environnemental.

Le management s'est engagé à cultiver objectivité, ouverture et optimisme, pour créer un environnement positif et propice au bien-être de tous.

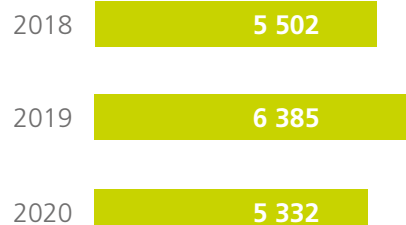
La politique Health, Safety, Environment (HSE) de Luminus, ainsi que le Code de Conduite, décrivent les obligations des collaborateurs internes et externes vis-à-vis des règles de sécurité. La prévention des accidents fait l'objet de formations régulières. Des actions préventives vis-à-vis de l'abus de substances nocives pour la santé sont régulièrement organisées.

Luminus s'efforce de réduire les émissions et les rejets de substances pouvant polluer l'air, l'eau et le sol. Luminus rend également compte du niveau de pollution du sol de ses sites en faisant procéder à des audits, conformément aux réglementations, ainsi qu'aux assainissements requis.

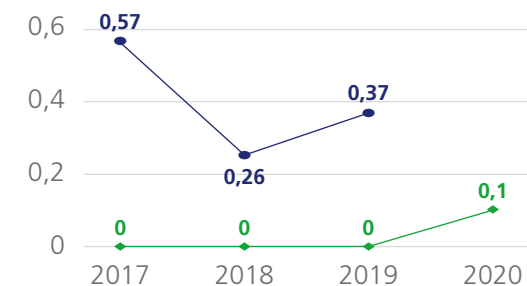


Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail

● Secteur de l'énergie belge  
◆ Luminus



■ Nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité



Taux de gravité global

● Secteur de l'énergie belge  
◆ Luminus

	2018	2019	2020
Taux d'absentéisme	4,73 %	5,13 %	5,16 %
Accidents déclarés par les entreprises sous-traitantes	2	4	3
Demandes d'intervention formelle déposées auprès des conseillers en prévention psychosociale	0	0	1*
Sites nécessitant des mesures d'assainissement des sols	1	0	0

\* Sur la base de l'analyse et des suggestions d'amélioration faites par le conseiller en prévention psychosociale externe, une liste d'actions a été définie et présentée aux parties en décembre 2020.



## 6 - Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations

Luminus s’efforce d’éviter toute discrimination, depuis le processus de recrutement jusqu’à l’accès aux postes clefs.

La non-discrimination est l’une des obligations légales soulignées de longue date dans le Code de Conduite de Luminus. En tant qu’employeur, « Luminus est déterminé à offrir à ses collaborateurs et collaboratrices des chances égales de reconnaissance et d’évolution de carrière, quelles que soient leurs croyances, leur genre, leur âge, leur handicap, leur origine ou leur orientation sexuelle. »

En outre, en 2016, le CEO de Luminus s’est engagé explicitement en faveur de la diversité, à tous les niveaux de l’entreprise : « Nos managers, en particulier, doivent être conscients des discriminations de genre - visibles, invisibles ou inconscientes - qui peuvent affecter les décisions des femmes comme des hommes. Bien connaître ces biais inconscients contribue à s’en libérer ! ».



■ Pourcentage de jours de congés de paternité pris sur le total autorisé



	2018	2019	2020
Personnes en situation de handicap nécessitant un aménagement du lieu de travail	1	1	1
Pourcentage de femmes parmi la population cadres	34 %	34 %	36 %
Nationalités	10	13	15

